conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



Date de dernière parution: 19.01.2021



# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SikaCem® Fluidifiant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: Adjuvants pour mortier et béton Usage du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S

> 84 rue Edouard Vaillant 93350 Le Bourget

Téléphone +33149928000 Adresse e-mail de la per-: EHS@fr.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder Conseils de prudence à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les va-

peurs.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Date de révision: 01.02.2022

Version 5.0 Date d'impression 01.02.2022

Date de dernière parution: 19.01.2021

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la réglementa-

tion locale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Contient un biocide afin de protéger le produit. Substance active: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT), 2682-20-4. Utilisez les articles traités avec précaution.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	Acute Tox. 3; H301	>= 0,0025 - <
(MIT)	220-239-6	Acute Tox. 2; H330	0,025
	01-2120764690-50-	Acute Tox. 3; H311	
	XXXX	Skin Corr. 1B; H314	
		Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	
		Aquatic Acute 1;	
		H400	
		Aquatic Chronic 1;	
		H410	
		EUH071	
		Facteur M (Toxicité	
		aiguë pour le milieu	
		aquatique): 10	
		Facteur M (Toxicité	
		chronique pour le	
		milieu aquatique): 1	
		Limite de concentra-	
		tion spécifique	
		Skin Sens. 1A; H317	
		>= 0,0015 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Pays FR 100000003504

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Version 5.0 Date de révision: 01.02.2022 Date d'impression 01.02.2022

Date de dernière parution: 19.01.2021

En cas de contact avec les

veux

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Réactions allergiques

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulverisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à

l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



Date de dernière parution: 19.01.2021



Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : tion sans danger

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est

utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la jour-

née de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker confor-

mément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Date de révision: 01.02.2022 Version 5.0

Date de dernière parution: 19.01.2021



Date d'impression 01.02.2022

notice produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, panta-

lon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mé-

lange et de l'agitation.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur : brun

Odeur : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion / Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pays FR 100000003504

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Date de révision: 01.02.2022 Version 5.0

Date de dernière parution: 19.01.2021

Date d'impression 01.02.2022

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamma-

bilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflamma-

bilité inférieure

: Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'autoinflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 6,5 - 8,5

Concentration: 70 %

Viscosité

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : 23 hPa

Densité : env. 1,1 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la parti-

cule

: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

Pays FR 100000003504

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Date de révision: 01.02.2022 Version 5.0 Date d'impression 01.02.2022

Date de dernière parution: 19.01.2021

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

### 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT):

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Date de révision: 01.02.2022 Version 5.0

Date de dernière parution: 19.01.2021



Date d'impression 01.02.2022

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

## 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT):

Facteur M (Toxicité aiguë

: 10

: 1

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Pays FR 100000003504

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



Date de dernière parution: 19.01.2021

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

plémentaire

Information écologique sup- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Le code européen des dé-

chets

16 03 05\* déchets d'origine organique contenant des subs-

tances dangereuses

Emballages contaminés 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant

Version 5.0 Date de révision: 01.02.2022 Date d'impression 01.02.2022

Date de dernière parution: 19.01.2021

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Cargo) IATA (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

Non applicable

Non applicable

(Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et :

Non applicable

Pays FR 10000003504

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



Date de dernière parution: 19.01.2021

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

enregistrées par nous, et/ouexclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Composés organiques vola-

tils

: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

Pays FR 100000003504 12 / 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# SikaCem® Fluidifiant



Date de dernière parution: 19.01.2021

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration

GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

# Information supplémentaire

# Classification du mélange:

Procédure de classification:

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

FR/FR